



European Securities and
Markets Authority

AVERTISSEMENT À L'ATTENTION DES INVESTISSEURS

L'AUTORITÉ EUROPÉENNE DES MARCHÉS FINANCIERS (ESMA) MET EN GARDE LES INVESTISSEURS DE DÉTAIL CONTRE LES PIÈGES DES PLACEMENTS EN LIGNE

Principales recommandations

Gardez à l'esprit les risques potentiels liés aux placements en ligne.

Vérifiez si la société est agréée.

Méfiez-vous des promesses de rendement élevé.

Faites preuve de vigilance à l'égard des logiciels générant automatiquement des transactions.

Soyez particulièrement prudent lorsqu'on vous demande de fournir les informations relatives à votre carte de crédit.

Si vous ne comprenez pas l'offre proposée, n'investissez pas



Pourquoi l'ESMA publie-t-elle cet avertissement?

Internet est une voie à double sens

Internet est un moyen légitime de plus en plus utilisé par les entreprises pour commercialiser des produits d'investissement à l'intention des investisseurs de détail. Les sociétés utilisent Internet pour proposer aux investisseurs de détail un accès instantané à leur système.

Internet autorise un accès simple et rapide aux marchés et produits financiers via différents types de plates-formes électroniques de négociation en ligne, de téléphones intelligents ou autres formes de commerce par téléphone.



Les investisseurs de détail recherchent des rendements intéressants

L'utilisation d'Internet offre un moyen rapide et direct d'investir votre argent:

- vous pouvez recueillir des informations rapidement et gratuitement;
- vous pouvez économiser de l'argent en optant pour un service de base («sans superflu»);
- il est moins intimidant d'examiner les *données factuelles* que vous avez recueillies vous-même, que de discuter des options d'investissement avec un conseiller chevronné.

Les investisseurs s'efforcent toujours d'obtenir le meilleur retour sur investissement. Mais il est difficile d'obtenir *rapidement et facilement* des rendements élevés, particulièrement à l'heure actuelle, en raison des taux d'intérêt faibles, de l'instabilité durable et du manque de prévisibilité de l'évolution des marchés financiers.

En quête de rendements intéressants, les investisseurs peuvent envisager, grâce à Internet, des produits et des sociétés qui leur sont moins familiers.

Néanmoins...

Des techniques agressives de marketing/vente sous pression sont parfois utilisées pour vous inciter à investir, ou à utiliser des sites web particuliers (par exemple, au travers d'*offres spéciales* ou de *cadeaux spéciaux* ou de propositions d'accès à une version de démonstration).

Les formalités liées au rendez-vous et à la signature physique ne sont pas toujours pratiques, mais elles vous protègent de toute conclusion précipitée d'une transaction.

Toutes les sociétés opérant sur Internet ne sont pas autorisées à proposer des investissements – leur habilitation peut porter sur d'autres activités spécifiques, ou elles peuvent agir de manière illégale en vendant aux investisseurs non avertis des produits à risque ou inexistants.

Bon nombre de ces sociétés qui paraissent sérieuses et authentiques, ne le sont pas toujours. Lorsque vous vous rendez dans les bureaux d'une société et que vous avez affaire à des conseillers, cela peut vous aider à évaluer son sérieux, alors que la page d'accueil d'un site Internet est un outil de marketing facile à créer qui ne correspond pas forcément à la réalité.

L'ESMA et les autorités compétentes des États membres ont constaté une augmentation des plaintes des investisseurs concernant les activités non autorisées de sociétés sur Internet.

Bien que la réglementation financière soit applicable aux publicités, seule une partie des publicités que l'on peut voir s'y conforme. Par exemple, l'information à l'attention des investisseurs peut être très discrète, voir inexistante; et quelquefois les informations fournies sont trompeuses.

AVERTISSEMENT À L'ATTENTION DES INVESTISSEURS

Investir en toute sécurité

Quels sont les éléments à ne pas perdre de vue?

Si le site Internet d'une société n'indique pas clairement qu'elle est autorisée, il est très probable qu'elle ne le soit pas.

Si une société semble autorisée, vérifiez qu'elle l'est réellement, car on ne manque pas d'exemples de sociétés qui prétendaient être autorisées, mais qui ne l'étaient pas. Vous pouvez consulter les listes des sociétés autorisées sur les sites Internet des autorités nationales de réglementation.

Si cela est trop beau pour être vrai, dites-vous que cela ne l'est sûrement pas.

Les publicités et annonces en ligne peuvent être très persuasives. Méfiez-vous de celles annonçant des placements débouchant sur des *gains incroyables* ou *un retour sur investissement exceptionnel*. Les allégations de ce type sont souvent associées à des investissements à haut risque ou à des fraudes potentielles.

Prêtez une attention particulière à l'utilisation des termes *sûr*, *sécurisé*, *protégé* et *garanti*. Tout investissement entraîne un certain niveau de risque, qui se reflète dans le taux de rendement escompté. Si les sociétés utilisent ces termes dans leurs publicités, elles doivent clairement expliquer ce qu'ils signifient. Demandez-vous si vous avez suffisamment de connaissances et d'expérience dans le domaine des marchés financiers pour bien comprendre, en termes de risques et de rendements, l'investissement que vous envisagez.

Assurez-vous de comprendre les coûts inhérents à ces transactions. Les sociétés doivent vous fournir des informations appropriées à cet égard.

Des offres de formation ou de négociation sur des «portefeuilles virtuels» sont largement utilisées par les sociétés proposant des services d'investissement sur Internet et peuvent vous inciter à investir. Méfiez-vous



des annonces formulées comme suit : «10 % remboursés dans la limite de 500 EUR à l'ouverture d'un compte» : il s'agit

de stratagèmes utilisés pour attirer les clients.

Lorsque vous utilisez des plates-formes en ligne, vous devez faire preuve de vigilance en ce qui concerne l'utilisation de logiciels qui génèrent automatiquement des transactions. Vous pouvez en effet perdre le contrôle des transactions effectuées.

Vous devez éviter de fournir les informations relatives à votre carte de crédit. Votre compte risque d'être débité directement sans votre accord et il pourrait s'avérer très difficile de récupérer votre argent.

En général, si vous utilisez Internet pour investir par vos propres moyens (c'est-à-dire sans recevoir de conseils sur le produit vendu ou proposé par la société), la société doit avoir prévu des mesures visant à vérifier vos connaissances et votre expérience, notamment à travers des questions portant sur:

- les types de services et de produits que vous connaissez bien;
- la nature, le volume et la fréquence de vos précédentes transactions.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Ces mesures visent principalement à déterminer votre connaissance et votre expérience en matière d'investissement par rapport au type spécifique de produit ou de service proposé ou demandé, et à vérifier que vous comprenez bien les risques liés au

AVERTISSEMENT À L'ATTENTION DES INVESTISSEURS

produit. Elles permettent à la société de juger si le produit vous convient, ou non. Elle doit vous avertir si un produit n'est pas approprié pour vous et, le cas échéant, vous devez prendre son avertissement au sérieux.

Avant de vous décider à investir, il est important de lire attentivement et de comprendre la documentation promotionnelle, ainsi que le contrat ou les documents juridiques associés.

Recherchez des informations sur Internet concernant la société avec laquelle vous envisagez de traiter. Vous pourrez trouver des témoignages ou remarques d'autres investisseurs, des organisations de protection des consommateurs ou de la presse, provenant de sources publiques.

Que pouvez vous faire pour vous protéger?

Il est recommandé de conserver une copie papier de vos transactions en ligne, et de vérifier les fonctions de sécurité intégrées dans les sites Internet. Vous êtes ainsi assuré de bénéficier d'un environnement sécurisé pour le traitement de vos données personnelles.

Vérifiez toujours que la société est autorisée dans votre pays à l'adresse <http://www.esma.europa.eu/page/Investment-Firms> ou sur le site web de l'autorité nationale de réglementation dont relève la société.

Toute société qui n'y figure pas, n'est pas autorisée à proposer des services et activités d'investissement. Elle est également plus susceptible de ne pas se conformer aux règles de protection des investisseurs.

Si vous traitez avec une société qui n'est pas habilitée à fournir des services et activités d'investissement, vous prenez le risque de perdre votre argent, indépendamment du résultat de la transaction effectuée, et vous n'aurez pas accès aux dispositifs nationaux de protection dont bénéficient les investisseurs qui traitent avec des entités autorisées.

Veillez à toujours enregistrer ou imprimer toutes les informations importantes pour archivage dans vos dossiers. Elles pourront s'avérer utiles en cas de plainte.

Informations complémentaires

Si vous avez des questions ou des doutes concernant un aspect particulier, prenez contact avec l'autorité de réglementation de votre pays. La liste de toutes les autorités nationales de réglementation, ainsi que l'adresse de leur site web, sont disponibles sur le site de l'ESMA, à l'adresse: <http://www.esma.europa.eu/investor-corner>.